



LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL AUTOUR DES ANTENNES RF TOOLBOX TALK

QUE SONT LES RF ?

RF est un acronyme qui signifie radiofréquences, ou fréquences radio. Une fréquence RF est toute fréquence du spectre électromagnétique associée à la propagation des ondes radio. Lorsqu'un courant RF est fourni à une antenne, un champ électromagnétique est créé et celui-ci est capable de se déplacer ou de se propager dans l'espace.

POURQUOI LES ANTENNES REPRÉSENTENT-ELLES UN RISQUE POUR MOI LORS DE L'UTILISATION D'UNE PEMP ?

Les antennes émettrices émettent des radiofréquences (RF), qui font partie des rayonnements non ionisants. Ce type de rayonnement ne transporte pas suffisamment d'énergie pour altérer l'ADN (contrairement aux rayonnements ionisants), mais l'exposition peut avoir des effets biologiques pouvant entraîner une hyperthermie, des maux de tête, des nausées et des dommages aux yeux et aux testicules.

Les antennes sont souvent situées sur les mâts, les tours, les toits, les côtés des bâtiments et le mobilier urbain, et la hauteur d'installation empêche généralement toute exposition au public. Cependant, lorsque les plate-formes élévatoires mobiles de personnes (PEMP) entament leur ascension, leurs utilisateurs peuvent facilement entrer dans les champs RF et se mettre en danger. Certaines émissions des antennes peuvent provoquer l'induction d'un courant dans des objets métalliques de grande taille comme les PEMP, ce qui peut entraîner des électrocutions pour ceux qui touchent l'équipement et fournissent une liaison à la terre. Dans des cas extrêmes, les commandes électroniques peuvent être affectées.

QUI DOIT ÊTRE AU COURANT ?

Ce Toolbox Talk s'adresse à toutes les personnes impliquées dans l'utilisation d'une plate-forme élévatoire mobile de personnes (PEMP) dans un environnement où il y a des antennes RF. Ces personnes incluent :

- les utilisateurs – qui contrôlent des PEMP sur le site ;
- les responsables du chantier et les superviseurs des lieux où les PEMP sont utilisées ;
- les opérateurs/membres du personnel qui se trouvent sur la plateforme.

Il est important de noter que les antennes sont souvent déguisées sous forme de cheminées ou cachées derrière des panneaux, parce qu'elles sont conçues pour se fondre dans leur environnement.

Le risque de rayonnement par radiofréquences est accru par le fait qu'il s'agit d'un danger invisible et que les antennes sont souvent cachées ou déguisées, ce qui rend leur identification difficile pour les personnes qui ne disposent pas de connaissances préalables à ce sujet.

LES RADIOFRÉQUENCES PEUVENT-ELLES AFFECTER LES PEMP ?

Dans certaines situations, les radiofréquences ont affecté les systèmes électriques des PEMP, en particulier sur les machines plus anciennes. Parmi les exemples recensés, on notera des interférences électriques sur les moniteurs et les écrans, qui ont le potentiel de provoquer une défaillance des systèmes d'exploitation ou de lancer le mode d'alarme de la PEMP, provoquant parfois une perte d'alimentation.

RÉFÉRENCES UTILES

- Guide IPAF de sécurité de l'opérateur (disponible sur l'application ePAL www.ipaf.org/ePAL)
- HSG 281 Champs électromagnétiques au travail 2016
- LIGNES DIRECTRICES DE L'ICNIRP Pour limiter l'exposition aux champs électromagnétiques (de 100 kHz à 300 GHz)
- Manuel d'utilisation du fabricant (disponible sur www.ipaf.org/manufacturers)
- Affiche d'Andy Access (disponible sur www.ipaf.org/andyaccess)

QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Menez une formation de sensibilisation aux radiofréquences pour mieux comprendre les risques ;
- Respectez l'évaluation des risques RF et l'énoncé de la méthode de travail sécuritaire de votre employeur ;
- Ne travaillez jamais devant une antenne tant que vous ne pouvez pas prouver qu'elle a été isolée et sécurisée ;
- Suivez toujours les conseils locaux/régionaux de la région dans laquelle vous travaillez ;
- Soyez vigilant et surveillez les antennes ou les signes avertissant de la présence d'antennes – respectez tous les signes ou instructions d'avertissement ;
- Descendez et demandez conseil si vous observez des antennes ou si vous ressentez des symptômes d'exposition, tels qu'une transpiration abondante, une augmentation du pouls, des nausées ou des maux de tête ;
- En cas de doute, arrêtez de travailler et demandez des informations à votre employeur et au propriétaire de l'antenne.

RAPPEL

- Signalez les problèmes ou problèmes de santé potentiels ;
- En cas de doute, ne vous mettez pas en danger. Arrêtez-vous et demandez ;
- Ne tentez pas d'effectuer une tâche si vous n'avez pas été formé sur la façon de procéder et si vous n'avez pas été sensibilisé aux dangers et aux risques encourus.